



DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 07 mai 2025



REF : 2025 / 027

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal : 23

Nombre des Membres en
exercice : 22

Nombre des Membres
présents à la séance : 14

Nombre des votants
(Présents + pouvoirs) : 21

*L'an **deux mil vingt-cinq**, le 07 du mois de **mai** à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 30 avril 2025.*

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - M. NIVELAIS - M. BOZETTI - M. ROZE - Mme CHOMPRET - M. MULLER - Mme FION - M. TAILLANDIER - Mme MARQUELET - Mme BLOT - M. NEVEU - M. MATTERA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Absents excusés :

Mme DI TULLIO avait donné pouvoir à M. le Maire
Mme HERAULT

Mme HUMBLLOT avait donné pouvoir à Mme FION

Mme ROBERT avait donné pouvoir à Mme BLOT

Mme BRINGAND avait donné pouvoir à M. ROZE

M. LEGENDRE avait donné pouvoir à Mme JEAN DIT PANNEL

Mme PRATBERNON avait donné pouvoir à M. NEVEU

Mme PATIN avait donné pouvoir à M. MATTERA

Absents : /

Madame JEAN DIT PANNEL et Monsieur MATTERA ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'ils ont acceptées.

**OBJET : ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT AU MAIRE SUITE A SA DEMISSION POUR
RAISON DE SANTE**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n°2020/001 du 23 Mai 2020, portant création de quatre postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n°2020/001 du 23 Mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal n°2020/113 du 23 Mai 2020, donnant délégation de fonction et de signature du Maire aux Adjoints,

Considérant la vacance du poste de quatrième adjoint au Maire, occupé par Monsieur Jacky FLEURIGEON, dont la démission pour raison de santé, a été acceptée par Madame la Préfète de la Haute- Marne par courrier reçu le 16 avril 2025,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de quatrième adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

Article 1^{er} : De décider que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

Article 2 : De procéder à la désignation du quatrième adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Article 3 : Si pas d'autre(s) candidature(s), Monsieur James TAILLANDIER est seul candidat en qualité de quatrième adjoint au Maire ;

Article 4 : Le Conseil Municipal donne délégation à Monsieur le Maire pour organiser la mise en place de ce nouvel adjoint, et les missions qu'il sera amenées à exercer.

Résultats des votes :

Nombre de votants : 21 (dont 7 pouvoirs)

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21

Nombre de bulletins « POUR » : 17

Nombre de bulletins « BLANC et NUL » : 3

Nombre de bulletins « CONTRE » : 1

Nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 12

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident par 17 voix POUR, 3 BLANCS ou NULS et 1 CONTRE :

🕒 **De nommer** Monsieur James TAILLANDIER comme quatrième adjoint au Maire et de fait, libère son poste de Conseiller Délégué.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

